

## **SPAgri-CFDT**

Administration centrale  
Services déconcentrés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)  
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)  
Institut national des appellations d'origine (INAO)

## **SGEN-CFDT**

**Enseignement agricole public**  
Enseignement technique  
Enseignement supérieur et recherche agronomique,  
agroalimentaire et vétérinaire

### **Déclaration liminaire de la CFDT**

---

**CTM du 23 mars 2017**

Madame la Secrétaire générale,

Pour ce dernier CTM avant l'élection d'un nouveau président de la République et la nomination d'un nouveau ministre de l'Agriculture, nous souhaitons rappeler notre attachement au service public et particulièrement à un ministère en charge des questions agricoles, agroalimentaires et forestières, avec un secteur enseignement déclinant ces domaines. S'il est encore qualifié de technique, les évolutions en cours de notre ministère tendent malheureusement à limiter ses capacités d'expertise et sa vision stratégique.

**L'action de l'État doit être confortée en affirmant l'importance des services publics et en améliorant leur fonctionnement et la qualité de vie au travail.**

Pour la CFDT, il est essentiel que l'État dispose de services publics forts et performants, garants de son action. En effet, il n'est pas inutile, dans le contexte actuel, de rappeler que les services publics et les agents publics, trop souvent décriés, sont chargés de mettre en œuvre la politique, les décisions de l'État et de contrôler l'application des lois.

Les services publics sont aussi là pour anticiper, gérer les crises et éviter qu'elles ne prennent de l'ampleur. Nous en avons un contre-exemple avec la grippe aviaire, qui montre combien les capacités de nos services sont fragilisées.

La CFDT tient à affirmer son attachement à un service public de proximité sur l'ensemble du territoire, mais également à sa neutralité et à son impartialité, issus du principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant le service public. Il convient de rendre leur fierté aux agents publics et de leur donner les moyens de fonctionner.

Or, nous constatons que les coupes budgétaires et les réorganisations incessantes depuis dix ans fragilisent les services dans leur activité. C'est vrai pour la fonction publique dans son ensemble... Et notre ministère n'y échappe pas, même si les effectifs de certains secteurs (enseignement, sanitaire) ont été préservés au cours de la mandature qui s'achève.

Certaines missions sont reléguées au second plan pour des raisons d'effectifs trop tendus, d'autres ont été externalisées, réduisant nos capacités à maintenir nos compétences métiers. Cette fuite en avant fait craindre d'autres délégations ou réduction de nos activités techniques qui sont et qui fondent le cœur de nos missions de service public.

Quel est par exemple le véritable objectif des audits en sécurité sanitaire des aliments, programmés prochainement par la DGAL dans le Finistère ? Il est clairement dit que la reconnaissance (en cours) des référentiels et des dispositifs de certification privés dans le cadre de la stratégie de programme des contrôles officiels pourrait permettre à terme de moduler la fréquence d'inspection des établissements agréés ou d'adapter le contenu du contrôle officiel. Comment peut-on mettre les audits d'origines commerciaux au même niveau que les contrôles officiels ? Les rapports d'audits de certification sont parfois loin d'être impartiaux et « certification » ne rime pas forcément avec « maîtrise » des risques sanitaires !

Pour les agents, confrontés à des baisses d'effectifs continues, les nombreuses réformes conduites à un rythme effréné ont trop souvent entraîné une perte de sens et de visibilité sur l'avenir.

Parallèlement, des priorités mal définies, la multiplication et la complexification des procédures et les urgences à gérer ont conduit à une dégradation des conditions de travail et à **un développement très significatif des risques psychosociaux**.

Le mal-être est grandissant chez de très nombreux agents du ministère de l'Agriculture, que ce soit en services déconcentrés, en administration centrale ou dans les établissements publics sous tutelle du ministère.

Le plus souvent structurelles, les difficultés des services sont liées au manque de moyens mais pas seulement !

D'autres leviers doivent être activés. Ils concernent des problèmes de chaînes hiérarchiques illisibles, de management défaillant, de manque de liens entre les structures et de capacité d'expertise.

Si des enquêtes, des diagnostics sont mis en œuvre, les plans d'actions qui en découlent pour tenter de résoudre ces problématiques sont soit inexistantes, soit ne prennent pas en compte les véritables problèmes.

Alors que ces constats sont également mis en évidence par les ISST, des missions d'inspection ou des cabinets d'audits extérieurs à notre ministère, ils restent trop souvent sous-estimés voire ignorés par notre administration.

La capacité des agents à accomplir leurs missions dans de bonnes conditions est pourtant indispensable face aux changements et aux évolutions auxquels le monde agricole est, et sera confronté : réchauffement climatique, démarche agro-écologique, révolution numérique...

Pour la CFDT, le ministère doit être en capacité d'impulser l'évolution des pratiques agricoles et agronomiques. À un moment où les productions agricoles et agroalimentaires doivent changer de paradigme, il convient de venir en appui et d'accompagner la profession agricole, avec une expertise d'État forte.

Mobiliser les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des tâches, valoriser une démarche participative, garantir un véritable dialogue social dans toutes les structures, sont des conditions indispensables pour l'appropriation par les agents des évolutions de leur cadre de travail et d'un monde agricole en pleine mutation...

...Et mettre fin à la dégradation continue des conditions de travail des agents.